

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 22 février 2022**

Octroi d'un crédit d'étude de CHF 268'000.00 TTC pour la réfection de la route d'Yverdon, ainsi que pour la mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux de la route d'Yverdon et des quartiers adjacents à Estavayer-le-Lac

1. Introduction et description de l'étude

La mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux claires est nécessaire afin de ne plus diriger les eaux claires vers le réseau aval et la station d'épuration. Les eaux claires surchargent la station d'épuration et provoquent une augmentation de la consommation électrique.

La séparation des eaux claires et des eaux usées permet de soulager les réseaux situés en aval et, partant, de limiter les débordements lors d'événements pluvieux importants. Cette mesure est prévue dans le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) d'Estavayer-le-Lac.

L'étude permettra de préciser également s'il s'avère nécessaire de remplacer des conduites d'eau potable et dans quelle mesure l'éclairage public peut être rationalisé (déplacement, suppression, etc. de points lumineux).

La route d'Yverdon présentant un niveau de dégradation important, avec de significatives déformations, il est nécessaire de procéder à sa réfection.

Le montant de ce crédit comprend le travail de l'ingénieur civil et hydraulicien pour les phases d'études et l'établissement d'un dossier d'autorisation de construire jusqu'à l'octroi de celle-ci.

2. Coût de l'étude

Le coût de l'étude, estimé par le Service de l'environnement, est le suivant :

Honoraires ingénieurs génie civil et hydraulicien	CHF	200 000,00	HT
Relevés de terrains (géomètre)	CHF	15'000,00	HT
Autorisation de construire	CHF	10'000,00	HT
Divers 10 %	CHF	23 000,00	HT
Total	CHF	248 000,00	HT
TVA 7.7 %	CHF	19 096,00	HT
TOTAL TTC ARRondi	CHF	268 000,00	TTC

3. Financement

Le montant de CHF 268'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché.

La TVA de 7.7% (environ CHF 9'550.00) sera récupérée sur les montants correspondant aux rubriques approvisionnement en eau (CHF 49'600.00 HT) et traitement des eaux usées (CHF 74'400.00 HT).

Ainsi, l'investissement net d'environ CHF 257'600.00 (CHF 268'000.00 diminués de CHF 9'550.00) sera amorti de la façon suivante :

- CHF 134'000.00 (50 % du montant total TTC) dans la rubrique 61500 (routes communales), sur une période de 40 ans au taux de 2.50 % par année, soit CHF 3'350.00 par année ;
- CHF 49'600.00 (20 % du montant total HT) dans la rubrique 71010 (approvisionnement en eau), sur une période de 80 ans au taux de 1.25 % par année, soit environ CHF 620.00 par année ;
- CHF 74'400.00 (30 % du montant total HT) dans la rubrique 72010 (traitement des eaux usées), sur une période de 80 ans au taux de 1.25 % par année, soit environ CHF 930.00 par année.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

Les frais d'exploitation liés à cet investissement sont nuls étant donné qu'il s'agit d'une étude. A terme, le retrait des eaux claires du réseau des eaux usées entraînera d'une façon générale la diminution des coûts d'exploitation du réseau et de la station d'épuration.

4. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 268'000.00 TTC pour la réfection de la route d'Yverdon, ainsi que pour la mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux de la route d'Yverdon et des quartiers adjacents à Estavayer-le-Lac.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 janvier 2022.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

Annexe : Plan de localisation

Annexe I : Plan de localisation

